



Derrière cette « avancée historique », que voyons nous ?

La publication du décret N°2022-1140 du 9 août 2022 officialise la CDIisation des AEd.

Est-ce la fin de la précarité pour les nombreux-ses AEd qui sont enfin recruté-es ? Pas vraiment... Oui, ils et elles pourront enfin accéder à l'emprunt bancaire en ayant un emploi pérenne, mais avec des salaires de misère (40 euros brut au dessus du SMIC pour un temps plein !).

De plus, et malheureusement, **le CDI n'est pas un droit opposable au bout de 6 ans**. Cette possibilité est laissée à la discrétion... des chef.fes d'établissements ! L'avenir sera à la discrimination...

Quelles évolutions de carrière hypothétiques ?

On parle de possibles rendez-vous « carrière » tous les 3 ans qui conditionneraient l'évolution du traitement. On peut ainsi craindre des pressions ou un chantage à dépasser le cadre de ses missions. La maltraitance déjà subie ne va sans doute pas s'arrêter. **La progression de carrière ne doit pas être laissée aux mains des chef-fes d'établissement mais elle doit être cadrée par une grille nationale.**



Relations avec les CPE et Chef-fes d'établissement

Le décret rend possible de déléguer l'évaluation aux CPE, ce qui est un glissement de leurs missions. Les CPE sont responsables de **l'animation de l'équipe, de l'organisation du service sous l'autorité des chef-fes d'établissement¹** et en aucun cas des chef-fes de service. Ils et elles ne sont pas censé-es gérer les embauches et les carrières. Bon nombre de CPE se trompent et se pensent comme des manager-euses des équipes.

¹ Réf. à la circulaire N02015-139 du 10 août 2015 sur les Missions et fonction de CPE



D'autres changements à venir... mais lesquels ?

A priori, à partir de janvier 2023, les AED CDIé-es seront géré-es directement par les rectorats.

Entre septembre et décembre, le ministère doit voir les organisations syndicales pour leurs proposer un cadre statutaire.

Vraies négociations ou séance d'information où rien ne sera négociable ?

Pour la CGT, il est nécessaire de construire un rapport de force à l'approche de ces réunions.



À la **CGT Éduc'action**, nous demandons que les CCP soient saisies pour la titularisation, les avancements d'échelon et les mutations auxquelles les AEd devront pouvoir prétendre avec la stabilisation de leur contrat.

La **CGT Éduc'action** se tient aux côtés des floué-es de la CDIisation pour faire entendre leurs voix et obtenir leur réembauche.

Organisation du temps de travail chez les AEd



Actuellement, un temps complet AEd, c'est 35h30 hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps pour les étudiant-es (les 200 heures de formation étant intégrées).

Si vous n'êtes pas étudiant-es, il peut être plus important selon le nombre de semaines travaillées.

Les AEd doivent se mobiliser pour faire reconnaître les 35h et faire en sorte que ce soit respecté. Les 200h pour formation doivent être prises en compte et décomptées de leur Emploi du Temps.



la Journée de solidarité est intégrée aux 1607h annuelles .

NON

à la récupération de cette journée quelle que soit la forme (il faut calculer 1600+7h car elles ont été rajoutées par Raffarin en 2002 [Décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004 - art. 3](#)).



Notre projet : un véritable statut pour les AEd

Dans le projet de la CGT Educ'action, les missions des personnels de vie scolaire, d'éducation et d'animation seront construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance, des missions d'animation et d'accompagnement éducatif au sein des établissements scolaires.



La CGT Educ'action revendique une véritable grille indiciaire revalorisée : agent-es de catégorie B1, avec une rémunération correspondant à nos repères salariaux pour cette catégorie, leur service serait de 32h sur les 36 semaines de l'année scolaire

Pour les étudiant-es : la CGT Educ'action revendique un statut amélioré d'étudiant-es surveillant-es avec des horaires aménagés et un droit à la formation renforcé.



Fiche Mémo AED, CDIisation
Septembre 2022

À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal commune

Tél. mél.

Établissement, école

Code postal commune

Retour à : CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil Cedex



La CGT Educ'action défend tous les personnels de l'Éducation nationale



POUR VOUS SYNDIQUER FAITES LE CHOIX DE LA CGT !



LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE